



Demande d'information procédure achat d'une maison

Par **anteros404**, le **03/09/2018** à **17:17**

Bonjour,

Je souhaite acheter une maison afin d'y vivre, mes parents co-emprunte avec moi, cependant, afin de simplifier certaines choses, nous aimerions faire en sorte que je sois le seul propriétaire de la maison et non mes parents aussi

Question : Est-ce qu'il y a des démarches ou blocages particuliers quand à ce type de démarches ?

Est-ce que mes parents doivent être présents et signer des documents également lors des rendez-vous avec le notaire ? Ou est-ce qu'il ne sont concernés et engagés que par rapport à la banque et à notre prêt ?

Merci de votre attention et pour vos réponses,

David.

Par **Visiteur**, le **03/09/2018** à **21:59**

Bonsoir

Si vos parents achètent avec vous, ils sont copropriétaires.

S'ils veulent vous aider et que vous soyez l'unique propriétaire, ils doivent vous faire une donation .

Celle ci peut être stipulée dans l'acte d'achat.

Par **anteros404**, le **03/09/2018** à **22:05**

Bonsoir,

Merci de votre retour.

Nous devons obligatoirement faire un prêt auprès de la banque (et donc pas que donation

possible), ils sont co emprunteurs avec moi mais oui l'idée est de savoir si je peux signé seul les papiers du notaire et "l'acheter" sans eux (et être uniquement avec eux co-emprunteur aux niveaux des papiers de la banque et du prêt).